



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 25/05/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **18/05/2021**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT,
Messieurs Jean-Claude MAES, Jacques MALADIN, Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Joselaine GELABALE
Messieurs Francois NAVIS, Alain TENEBEBA, Joël TOTO

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY,
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Guy ACCIPÉ

POUVOIRS : Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD
Monsieur Alain TENEBEBA à Madame Maryse ETZOL
Monsieur Joël TOTO à Madame Francette JACQUES

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 7 Pouvoir = 3 Absents = 9 Votants = 10

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2022-05-25/ 05 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION REHABILITATION DU STADE INTERCOMMUNAL

Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que lors de sa séance en date en date du 12 décembre 2021, le conseil communautaire approuvait le projet de réhabilitation du stade intercommunal situé à Saint-Louis, ainsi que le plan de financement de l'opération.

Pour rappel, il s'agit lutter contre la lente dégradation des structures et réparer les dégâts causés depuis le cyclone Maria. Aussi, il est nécessaire de lancer les travaux appropriés pour la réhabilitation des postes ci-dessous :

- Clôture de l'enceinte du stade
- Locaux pour l'accueil (délégué de la ligue de football, infirmerie, stockage, autres équipements)
- Une billetterie provisoire
- Gradins couverts pour les spectateurs
- Aménagement de la plateforme d'accueil du public
- Aménagement du site de l'ancienne tribune
- Aménagement d'une construction modulable avec des sanitaires
- Aménagement des accès

Par conséquent, cet équipement devrait bénéficier de travaux pour améliorer sa qualité d'accueil et pour continuer comme lieu de vie sociale au cœur de la commune de Saint-Louis.

Le plan de financement de l'opération se présentait comme suit :

Objet	Montant	Participation	%	Montant
Etudes techniques	12 000,00 €	Etat - FEI	70%	154 000,00 €
Honoraires	10 000,00 €	Région ou CD971	20%	44 000,00 €
Travaux-aménagement	198 000,00€	CCMG	10%	22 000,00 €
TOTAL	220 000,00 €	TOTAL		220 000,00 €

A la suite d'échanges avec les services de l'Etat, il convient de solliciter une subvention au titre de la DTER 2022 en lieu et place du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I).

Aussi, le plan de financement modifié se présente comme suit :

Objet	Montant	Participation	%	Montant
Etudes techniques	12 000,00 €	Etat – DETR 2022	70%	154 000,00 €
Honoraires	10 000,00 €	Conseil Régional	20%	44 000,00 €
Travaux-aménagement	198 000,00€	CCMG	10%	22 000,00 €
TOTAL	220 000,00 €	TOTAL		220 000,00 €

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la modification du plan de financement de l'opération susmentionnée,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 02/06/2022
- l'affichage le 02/06/2022

Ont signé tous les membres présents.
 Pour expédition conforme,
 La Présidente,

Dr Marlyse ETZOL

